



# PROPOSITIONS POUR LE LOGEMENT PLUS PERSONNE À LA RUE PLUS PERSONNE MAL LOGÉ

*Le Fils de l'homme n'a pas de lieu où reposer sa tête  
(Luc 9)*

[secours-catholique.org](https://secours-catholique.org)

**DIRECTION FRANCE EUROPE**

Département de la rue au logement

Tél. : 01 45 49 74 44

[dept.delarueaulogement@secours-catholique.org](mailto:dept.delarueaulogement@secours-catholique.org)

 [caritasfrance](https://twitter.com/caritasfrance)  [Secours Catholique – Caritas France](https://www.facebook.com/SecoursCatholique-CaritasFrance)



**ENSEMBLE,  
CONSTRUIRE  
UN MONDE JUSTE  
ET FRATERNEL**

**Le Secours Catholique, dans ses délégations, accompagne les personnes les plus fragiles, isolées en situation de grande précarité. Ses actions sur tout le territoire avec les personnes à la rue, les personnes hébergées et mal-logées lui permettent de porter une analyse sur les causes du mal-logement et sur ses graves conséquences.**

**Le logement est un marqueur fort de l'aggravation des inégalités sociales. L'absence de logements ou les difficultés liées au mal-logement ont des répercussions sur le bien-être et la santé des familles.**

**Au total, près de 12 millions de personnes sont fragilisées par la crise du logement.**

## ENGAGEMENT CITOYEN ET CHRÉTIEN

Le droit au logement est inscrit comme un droit fondamental aussi bien au niveau international, européen que français. Aussi, il est de la responsabilité de chaque citoyen d'en garantir le respect pour construire une société plus juste et fraternelle.

Le Pape François s'engage régulièrement sur le problème du logement : *« Je l'ai dit et je le répète : un toit pour chaque famille. Aujourd'hui, nous vivons dans de grandes villes qui se montrent modernes, fières et même vaniteuses, des villes qui offrent d'innombrables plaisirs et du bien-être pour une minorité heureuse, mais qui refusent un toit à des milliers de nos voisins et frères, y compris des enfants, et que nous appelons avec élégance les « personnes sans domicile fixe ». Comme elles sont belles ces villes qui surmontent la méfiance malade et qui intègrent ceux qui sont différents. Continuons à travailler pour que toutes les familles aient un logement et que tous les quartiers aient une infrastructure adéquate. »*

## POUR UNE POLITIQUE DU LOGEMENT D'ABORD ET DE L'ACCUEIL INCONDITIONNEL

### QUEL POSITIONNEMENT POUR UNE SOCIÉTÉ SANS MAL-LOGEMENT ?

**Nous croyons** que la personne doit être au cœur de la politique du logement et de l'habitat. Cette politique doit être dotée des moyens adaptés.

**Nous croyons** que l'accès ou le maintien dans le logement est un préalable à l'inclusion sociale. L'un des enjeux premiers de la transformation des politiques publiques est de sortir de la logique de parcours d'hébergement discontinus des personnes, de la gestion de dispositifs intermédiaires pour tendre vers un principe de « logement d'abord » pour toute personne, quel que soit son niveau d'exclusion. L'accès à l'hébergement doit rester inconditionnel, sans condition de régularité de séjour, de sexe, d'âge ou de composition familiale. Il importe de lutter contre la persistance des idées reçues envers les populations qui vivent la précarité.

**Nous croyons** que la mixité et la cohésion sociale sont de la responsabilité de tous. L'habitat et les moyens de transport doivent être pensés conjointement avec les habitants, les acteurs publics et économiques, le monde associatif... Le Secours Catholique et son réseau encouragent des actions solidaires autour de la promotion d'un logement digne et pérenne pour tous.

### Favoriser l'accès aux droits

La loi sur le Droit au logement opposable, votée le 5 mars 2007, constitue une avancée majeure. Elle a permis de donner une dimension concrète au droit au logement, par son opposabilité auprès de l'État, désigné comme le garant du droit au logement. Grâce au Dalo, plus de 100 000 ménages ont pu être relogés. Mais l'application du droit au logement reste partielle, en particulier sur les « territoires tendus ».

### Donner la priorité au logement d'abord

L'idée est simple, il s'agit de proposer un logement aux personnes qui en sont dépourvues. Une personne à la rue ou dépourvue de logement n'a pas forcément besoin de passer par l'étape Centre d'hébergement d'urgence (CHU) ou Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) avant d'accéder à un logement. Dans l'approche dite de « logement d'abord », on considère que, par la stabilité qu'il apporte, le logement est une condition préalable et nécessaire à la réinsertion.

La dynamique d'insertion pour sortir de la rue repose majoritairement sur l'idée que toute personne sans-abri est trop désocialisée pour habiter un logement de façon autonome. La solution « centre d'hébergement » ne correspond qu'à une petite partie des personnes à la rue. L'appliquer à tous est une mesure dispendieuse.

Une expérimentation « Un chez-soi d'abord » s'est vécue de 2011 à 2015 à Paris, Lille, Toulouse, Marseille. Les personnes accueillies dans ce programme souffraient le plus souvent de pathologies mentales ou d'addictions. Il s'agissait essentiellement d'hommes isolés, ayant connu une longue période d'errance. Ce programme montre que l'accès au logement pérenne est possible avec un éventuel accompagnement adapté.

Avec la création d'une Agence immobilière sociale, le Secours Catholique propose une réponse innovante aux besoins de logements rencontrés dans ses délégations et aux freins des propriétaires de logements vacants. Cette agence assure une gestion locative professionnelle et une sécurisation des propriétaires. Elle prend également en charge l'accompagnement global des locataires, afin de faciliter leur ancrage dans l'habitat et le territoire de proximité.





© STEVEN WASSENAAR / SCCF

### Agir directement sur le marché du logement

Nous comptons plus d'1,8 millions de demandes de logement social enregistrées en France en 2016.

Nous estimons qu'il faut produire chaque année 150 000 logements sociaux et très sociaux adaptés aux besoins et aux ressources des personnes, avec des niveaux de loyers abordables : le nombre de logements sociaux et très sociaux construits ces dernières années est insuffisant et ne permet pas à la majorité des demandeurs de pouvoir bénéficier de niveaux de loyers adaptés.

L'encadrement des loyers doit se poursuivre : dans les régions sous fortes tensions entre l'offre disponible de logements et la demande des ménages, les expérimentations sur l'encadrement des loyers, tel que cela était prévu dans la loi Alur, apparaissent comme une nécessité.

L'effort de solidarité doit se partager équitablement entre toutes les communes afin de réduire les inégalités territoriales. 269 communes ne respectent pas ou partiellement les obligations de la loi SRU. Il convient d'agir localement auprès des élus et des concitoyens pour changer de pratiques, changer de regard, pour proposer une offre de logements abordables en sortant des logiques de ghettoïsation et d'entre soi social. Notre réseau d'équipes locales pourrait en être porteur en sensibilisant les concitoyens et en interpellant directement les élus locaux.

### Prévenir les expulsions

À la fin de chaque trêve hivernale, de nombreuses familles se retrouvent expulsées de leur logement. Avec la crise, la fragilisation des locataires augmente. Souvent, ces familles et personnes isolées viennent en dernier recours rencontrer les équipes du Secours Catholique. Le dispositif

d'hébergement d'urgence n'est ni calibré, ni adapté pour accueillir ces familles, toujours plus nombreuses, au point que ce dispositif est saturé.

La casse humaine des expulsions locatives est très lourde : éclatement familial, traumatisme des enfants, déscolarisation, rupture avec les attaches du quartier. Une fois à la rue, ces familles sont souvent « ballotées » d'un centre d'hébergement à l'autre, au gré des places disponibles.

La circulaire Dalo du 26 octobre 2012 dénonce une aberration : l'État expulse les familles qu'il a l'obligation de reloger par ailleurs au titre de la loi Dalo. Ainsi, le Secours Catholique défend l'application de la circulaire Dalo visant à éviter ce paradoxe. Éviter les expulsions sans solution de relogement : ce positionnement vise simplement à respecter la loi. Continuer à expulser des ménages dans le contexte de crise du logement, avec des hébergements saturés, est incohérent.

### Mobiliser le parc privé

Il y a en France 2,6 millions de logements vacants. Le contraste entre le nombre de logements vacants et l'impossibilité d'accéder à un logement est très souvent vécu comme une violence par les personnes rencontrées en délégation. Le Secours Catholique favorise la solidarité des propriétaires privés et promeut des dispositifs de mise à disposition de logements pérennes.

### Habiter autrement

Le Secours Catholique souhaite encourager et soutenir les demandes exprimées par des personnes mal-logées ou des personnes isolées (âgées ou jeunes, avec ou sans emploi mais avec des talents) de s'engager dans des projets innovants comme l'habitat participatif.



### Lutter contre la précarité énergétique

Avec le loyer, les factures d'énergie demeurent une des principales sources d'impayés des personnes rencontrées par le Secours Catholique. La précarité énergétique est une forme de mal-logement que le Secours Catholique rencontre sur tout le territoire. En effet, 12% des aides financières accordées concernent des factures d'énergie. Elles ont augmenté de 91% en 9 ans.

Le chèque énergie remplace désormais les tarifs sociaux dont bénéficiaient autrefois automatiquement les personnes en situation de précarité énergétique. Une expérimentation a été menée dans plusieurs départements afin d'analyser les conditions de réussite du déploiement de ce nouveau dispositif. Le Secours Catholique a été et sera attentif à la question du recours effectif à ce chèque envoyé aux personnes bénéficiaires. Il importe dans le même temps de promouvoir une campagne nécessaire et ambitieuse de rénovation des parcs.

### DÉFENDRE UN HÉBERGEMENT DIGNE POUR CHACUN

#### Défendre une inconditionnalité de l'accueil

Si l'hébergement des personnes relève de l'État, des initiatives privées se sont développées sur tout le territoire. Constatant les carences de l'État, le Secours Catholique peut être amené à s'engager dans des initiatives solidaires pour héberger une personne, une famille, mais toujours avec le souci d'interpeller et de mettre en lumière les politiques qui ont conduit à cette carence structurelle.

De nombreuses personnes n'appellent même plus le 115, numéro d'urgence, pour avoir une mise à l'abri. Ce problème est récurrent et le sera probablement encore dans le futur étant donné que la crise de l'hébergement se conjugue désormais avec la « crise » migratoire que traverse l'Europe.

Le Secours Catholique considère que la situation personnelle prime sur des considérations administratives

dans tous les cas. L'absence de titre de séjour par exemple ne peut justifier la remise à la rue d'une personne, d'une famille. Le recours au DAHO (Droit à l'hébergement opposable), prévu dans la loi Dalo de 2007, est l'un des moyens de défendre cette inconditionnalité de l'accueil auprès des préfetures.

### Offrir un hébergement digne, même dans l'urgence

L'urgence caractérise la situation des personnes qui ne savent pas où dormir le soir-même, au risque de se retrouver à la rue. Pour les personnes étant dans une situation d'urgence telle que nous l'entendons au Secours Catholique, une intervention immédiate est nécessaire, y compris pour les exilés. Elle se situe dans une démarche de courte durée, qui doit permettre ensuite l'accompagnement vers le logement.

Le Secours Catholique souhaite la création de projets innovants favorisant une réelle insertion des personnes. Cela implique que l'on sorte d'une logique de gestion des dispositifs car cela se fait bien souvent à l'encontre des personnes. Il est temps d'adapter les dispositifs aux personnes et non l'inverse.

### L'accès à la domiciliation

Aujourd'hui, dans de nombreux territoires, ce droit est fortement fragilisé, voire bafoué.

Face aux inquiétants blocages constatés dans l'ensemble des dispositifs, Centre communal d'action sociale (CCAS) en particulier, le Secours Catholique s'engage pour faire mieux reconnaître le droit à la domiciliation de toutes les personnes sans domicile stable, quelle que soit leur situation administrative.

### L'hébergement, levier vers l'insertion

L'hébergement est plus qu'un simple toit sur la tête, c'est un lieu pour commencer à se poser, reprendre confiance, avoir à nouveau des envies et des projets, "habiter sa vie". Il convient de proposer des places pérennes pour garantir de la stabilité aux personnes.

Des centaines de familles sont actuellement hébergées à l'hôtel pendant des mois, voire des années, dans des conditions de vie indignes. Certaines sont ballottées d'un hôtel à l'autre en fonction des possibilités d'accueil. D'autres familles ou personnes isolées sont contraintes de trouver refuge en bidonvilles qui font souvent l'objet de destructions.

Le Secours Catholique souhaite que cesse ce mode opératoire au profit d'une prise en charge dans un hébergement stable, adapté à la situation des personnes et des familles, en préservant les lieux de vie (ex : le lieu de scolarisation des enfants, de suivi social etc.), l'accès ou le maintien d'un emploi. Sans stabilisation, la précarisation des personnes s'aggrave aux dépens de leur insertion sociale et professionnelle.

**UNE RÉVOLUTION FRATERNELLE EST À ENCLANCHER POUR DÉPASSER LES PEURS AFIN DE CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ SANS PERSONNE À LA RUE OU MAL-LOGÉE.**

